



Octobre 2018

La fête locale, aura lieu comme chaque année, le premier week-end d'octobre !

➤ **Elections communales – Déclaration d'accompagnement**

Article L4133-2 : § 1er. L'électeur qui estime avoir besoin de se faire accompagner jusque et dans l'isoloir pour exercer son droit de vote peut introduire une déclaration en ce sens auprès du bourgmestre de son domicile au plus tard la veille du jour de l'élection.

Justifient d'un besoin d'accompagnement :

- ✓ 1° les personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement mental ou de l'apprentissage ;
- ✓ 2° les personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement physique ;
- ✓ 3° les personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement sensoriel ;
- ✓ 4° les personnes qui connaissent des difficultés d'ordre psychique ;
- ✓ 5° les personnes qui connaissent des difficultés suite à une maladie chronique ou dégénérative ;
- ✓ 6° les personnes dont la langue maternelle n'est pas une des langues prévues à l'article 4 de la Constitution, quand cela a pour conséquence des difficultés de lecture.

§ 2. L'électeur concerné choisit son accompagnant ; celui-ci doit toutefois être lui-même électeur. Aucun accompagnant ne peut assister plus d'un électeur. Un candidat peut être désigné accompagnant auprès de son conjoint ou cohabitant légal, d'un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à son domicile, à condition d'être lui-même électeur. Un candidat peut de même être désigné comme accompagnant auprès d'un parent ou allié n'ayant pas fixé sa résidence principale à son domicile, pour autant que la parenté soit établie jusqu'au troisième degré.

§ 3. La déclaration est rédigée sur un formulaire dont le modèle est fixé par le Gouvernement et qui est délivré gratuitement à l'administration communale.

Le formulaire est signé par l'électeur et l'accompagnant. L'électeur le présente au président du bureau de vote avec sa convocation. Le président de bureau mentionne sur la convocation de l'accompagnant « a exercé le rôle d'accompagnant ».

➤ **Broyage de branches par les services communaux**

Comme chaque année, **du 22 au 26 octobre**, les services communaux pourront effectuer, chez vous, le broyage de vos tailles de haies et autres branchages.

Les demandes devront être adressées **pour le 16 octobre au plus tard** par courrier à l'Administration communale, rue du Village, 3 ou par courriel au nom de henri.laborv@ouffet.be. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées, un numéro de GSM si possible ainsi que la quantité approximative des déchets (en m³).

Les branchages devront être accessibles avec un véhicule et les sections des branches devront faire maximum 8 cm de diamètre. Les racines ainsi que les branches de plus de 8 cm de diamètre resteront sur place.

Le service des travaux prendra contact avec vous pour les modalités pratiques. Il convient de souligner que **ces prestations** se dérouleront uniquement durant les heures de travail entre 8H00' et 16H00' en semaine (uniquement en matinée le vendredi) et **sont limitées à maximum 2 heures par famille**.

➤ Gal Pays des Condruses – Rénov'Energie

Appel aux citoyens, commerçants et entrepreneurs !

Vous souhaitez rénover votre bâtiment.

L'opération Rénov'Energie peut vous aider et vous faire gagner 500 € et plus... dès la 1ère année en isolant toiture, murs ou sol, en changeant vos vitrages, châssis ou votre chauffage, en plaçant des panneaux solaires photovoltaïques.

Les économies d'énergie paieront vos travaux !

Soirée d'information pour un accompagnement personnalisé le 14/11/2018 à 20h00 à la Salle du conseil communal (rue du village 3 – 4590 Ouffet).

Info CORENOVE scrl : 0470/072.935 (D. Comblin) – 0472/343.652 (T. Laureys)

Gal Pays des Condruses : 0486/34.81.41 (G. Germeau) – 0474/83.47.82 (M. Wauthélet)

<http://www.galcondruses.be/energie/>

➤ La déclaration de don d'organes

La loi du 13 juin 1986 prévoit le consentement par défaut du don d'organes après le décès. Néanmoins, **il est possible de signifier vos volontés par déclaration explicite :**

- ✓ **Soit votre déclaration de volonté explicite ;**
- ✓ **Soit votre opposition.**

Vous pouvez donc exprimer officiellement votre volonté en matière de don d'organes. Il vous suffit de vous présenter à l'Administration communale, muni(e) de votre carte d'identité, afin de remplir la déclaration ; nous nous occupons de la transmettre au Registre National. La démarche est entièrement gratuite et peut être révisée à tout moment.

Nous vous demandons toutefois de nous contacter au préalable pour préparer votre dossier.

Une permanence vous permettant d'enregistrer votre décision sera également organisée lors des élections du 14 octobre 2018.

Pour plus d'informations : www.beldonor.be.

➤ Cartes IGN

De nouvelles cartes ont été éditées l'année dernière.

Au recto de celles-ci, vous pouvez découvrir les balades actualisées avec l'ajout de la promenade du "Facteur".

Au verso, vous trouverez la carte des rues d'Ouffet avec des informations générales.

Ce travail a été réalisé par le GTVC "Groupe de Travail Voiries Communales" issu du PCDR avec le soutien de l'Administration communale, le GREOVA et l'Institut National Géographique.

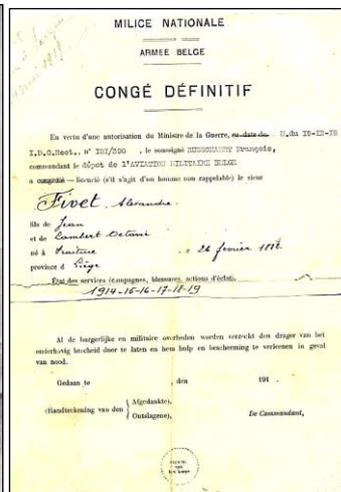
Ces cartes sont disponibles à l'accueil de votre Administration communale au prix de 4,00 €.

➤ **Hommage aux combattants – 1^{ère} guerre mondiale**

Alexandre Fivet

M Fivet (Fraiture 24.02.1882 – Warzée 05.03.1938) a servi la patrie pendant toute la durée de la guerre.

Sources : Mme Jacqueline Ringlet, sa petite-fille et Mr Jules Ringlet, son petit-fils



Il est entré à l'armée en octobre 1902.

En 1914, il est incorporé au 12^{ème} régiment de ligne et participe à la défense de Liège entre les forts de Fléron et de Chaudfontaine.

Le fort de Chaudfontaine résiste aux attaques des 11 et 12 août 1914 mais le 13, à 4h du matin, le massif du fort est ébranlé et les voûtes, trop fragiles, se lézardent. Malgré cela, le fort résiste et riposte avec énergie. A 7h30, une explosion provoquée par un obus traverse la voûte du magasin à munitions. L'incendie qui s'ensuit provoque un ensevelissement qui met un terme à la résistance du fort. Le souvenir des 71 victimes qui y ont laissé la vie est perpétué par le cimetière militaire, édifié sur le versant nord du fort et inauguré le 5 octobre 1924.

Fait prisonnier, monsieur Fivet parvient à s'évader. Après une courte visite à sa famille, il rejoint son régiment pour participer aux combats d'Anvers et de l'Yser.

La fin de la guerre le retrouve au champ d'aviation de Calais.

En avril 1919, enfin, il retrouve sa famille.

Lors de la guerre, Alexandre Fivet a rencontré 1 des 5 volontaires de guerre et 3 des 10 mobilisés dont les noms sont mentionnés sur le monument de Warzée :

Joseph Dubois, volontaire, rencontré lors de la campagne ;
Joseph Mignolet, mobilisé, rencontré lors de la campagne ;
Valentin Dubois, mobilisé, prisonnier de guerre en Allemagne ;
Raymond Olivier, mobilisé, prisonnier de guerre en Allemagne.

➤ **Patro d'Ouffet – Reprise**

Voici les dates des samedis Patro pour l'année 2018 :

- ✓ 13 octobre ;
- ✓ 27 octobre ;
- ✓ 17 novembre ;
- ✓ 24 novembre ;
- ✓ 8 décembre.

N'oubliez-pas, nous vous attendons à notre guinguette lors de la fête locales des 6 et 7 octobre. Le 10 novembre aura lieu notre souper dia.

➤ **RFC Ouffet-Warzée – Souper moules et/ou boulets frites**

Le RFC OUFFET-WARZÉE organise le samedi 13 octobre dès 19h30' son traditionnel souper aux moules et/ou boulets frites.



Inscriptions avant le 10 octobre : Marc Gielen 0495/50.05.77.

➤ **Calendrier des battues sur notre territoire**

BATTUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OUFFET				
Journée de chasse	Chasseur	Commune(s)	Contact forestier	Lieu-dit
12/10/2018	de MARNIX Humbert	OUFFET / ANTHISNES	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 - R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Xhos, Bois du Moulin
20/10/2018	FALLON	OUFFET /HAMOIR	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Pinsonchamps, Bois d'Ouffet, Trou du Loup, Odeigne, Bloquay
20/10/2018	PELTZER / FALLON	HAMOIR / OUFFET / ANTHISNES	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Sparmont, Blokai, Malchamps, Pinsonchamps, Odeigne
20/10/2018	LAMARCHE	OUFFET	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Himbe
21/10/2018	FALLON	OUFFET /HAMOIR	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Pinsonchamps, Bois d'Ouffet, Trou du Loup, Odeigne, Bloquay
21/10/2018	PELTZER / FALLON	HAMOIR / OUFFET / ANTHISNES	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Sparmont, Blokai, Malchamps, Pinsonchamps, Odeigne
10/11/2018	FALLON	OUFFET /HAMOIR	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Pinsonchamps, Bois d'Ouffet, Trou du Loup, Odeigne, Bloquay
12/11/2018	DE MARNIX	ANTHISNES / OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 - R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Xhos - Bois du Moulin
1/12/2018	LAMARCHE	OUFFET	R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Himbe
16/12/2018	DE MARNIX	ANTHISNES / OUFFET	B. Fourneau, gsm: 0477 / 781.236 - R. Thonet, gsm: 0477 / 781 217	Xhos - Bois du Moulin

➤ Covoit'Stop – L'auto-stop de proximité



Covoit'Stop est un système d'autostop élaboré

Les utilisateurs s'inscrivent en ligne. Cela va permettre de les identifier et de les responsabiliser. Des panneaux d'arrêt sont installés à différents endroits stratégiques où l'automobiliste peut s'arrêter pour charger le piéton.

Les « covoit'stoppeurs » se présentent mutuellement avec leur carte et peuvent, pour plus de sécurité, envoyer un SMS indiquant leur numéro de membre à un numéro central (0475/54.12.32). Cette identification à la fois des piétons et des conducteurs assure de covoiturer en compagnie d'utilisateurs sérieux.

Liberté, flexibilité et sécurité

Ce service se veut complémentaire aux transports en commun et offre la possibilité à ceux qui ne possèdent pas de véhicule de pouvoir se déplacer dans un cadre défini, certes, mais qui préserve le principe fondateur de l'auto-stop, la liberté.

L'inscription est gratuite et s'effectue sur le site www.covoitstop.be. Après signature de la charte, les conducteurs et les piétons reçoivent, via la Commune, une carte de membre et un autocollant si vous êtes un automobiliste.

Ensuite, il s'agira tout simplement de repérer les arrêts Covoit'Stop sur la cartographie « Mobilité durable » sur le site de la Province de Liège et, sans qu'un arrangement préalable ne soit nécessaire, un trajet peut s'envisager, assurant la flexibilité du système.

Un geste citoyen

Ce service repose entièrement sur le civisme et la solidarité entre utilisateurs. Que vous soyez soucieux de lutter pour le développement d'une mobilité durable ou de créer au sein de votre quartier, un espace de vie convivial permettant de resserrer les liens sociaux, ce service est pour vous !

En pratique :

- ✓ je suis piéton : je me rends à un arrêt Covoit'stop. Je montre la carte Covoit'Stop que je reçois lors de mon inscription ;
- ✓ je suis automobiliste : je place sur mon pare-brise la vignette autocollante que je reçois lors de mon inscription. Libre et sans obligation, je m'arrête pour charger un piéton à un arrêt Covoit'stop.

Arrêts Covoit'Stop sur notre commune :

1. Rue aux Oies, au parking existant, direction Huy (via Warzée) ;
2. Ruelle des fossés, direction Fraiture ;
3. Rue Doyard (RN 66), à hauteur du chemin de la Preye, vers Hamoir ;
4. Grand'route, direction Huy ou Liège via Seny et Tinlot ;
5. Rue de Hody (RN 638), direction Anthisnes et Liège.

➤ Nettoyage de l'étang d'Ellemelle

Actuellement, la mare est couverte de potamots et d'algues filamenteuses. Ces dernières ont proliféré grâce à un été particulièrement chaud et sec. Elles disparaîtront cet hiver. Quant aux potamots, nous attendrons la mise en assec pour en éliminer.

Aucune mise en assec* ne sera réalisée cet hiver 2018-2019 pour éviter de faire deux fois le travail et pour éviter un stress excessif à la faune et à la flore. Celle-ci sera réalisée en même temps que les travaux de la salle étant donné la pose d'un système de pompe à chaleur, (hiver 2019-2020). Avant la remise en eau, les boues minéralisées devraient être enlevées mécaniquement.

Une réunion entre les riverains, le Contrat Rivière Ourthe et les représentants communaux s'est tenue le 11 septembre dernier afin de trouver plusieurs solutions permettant à l'étang de rester propre :

- ✓ Elévation du niveau d'eau de 30cm pourrait aider à ce que la masse d'eau s'échauffe moins rapidement ;
- ✓ Problématique des eaux usées : la commune a détourné les eaux usées en provenance des habitations vers les égouts. Néanmoins, un contrôle de qualité de l'eau de la mare sera pris en charge par la commune afin d'être certain qu'il n'y ait plus aucun intrant ;
- ✓ Les rubaniers seront partiellement retirés de l'étang qu'ils ont également fortement colonisé ces dernières années ;
- ✓ Gestion des arbres autour de la mare : Un éclaircissement au niveau des grands arbres a été réalisé. Un ombrage de l'étang pourrait être amélioré par la pousse des jeunes saules en bordure sud.

*mise en assec : consiste à abaisser partiellement ou totalement le niveau d'eau.

➤ Académie des Ardennes ASBL – Section peinture - Horaires

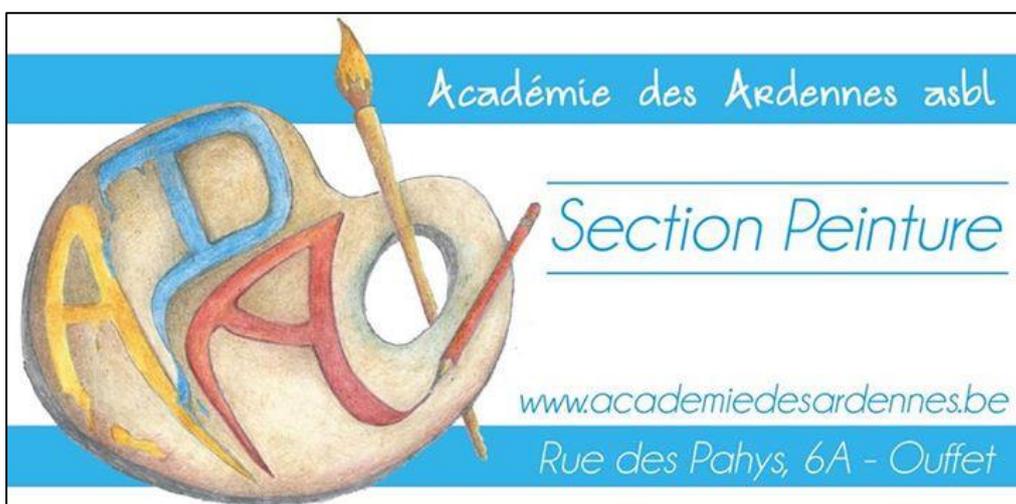
Horaire :

Enfants (6-12 ans) : de 14h00 à 17h00
Mercredi (Toutes techniques)

Ados (12-18 ans) : de 09h30 à 12h30
Samedi (Toutes techniques)

Adultes + Ados : de 14h00 à 17h00
Mardi (Aquarelle)
Jeudi, Vendredi, Samedi (Toutes techniques)

Pour toute information : 0493/83.64.68.



➤ Ecole communale de Warzée – Petit déjeuner de la rentrée

Ce vendredi 07 septembre, un déjeuner était organisé à l'école de Warzée.

L'équipe éducative a reçu les enfants, leurs parents, leurs grands-parents dans une ambiance conviviale dès 7h30.

Le choix était vaste : céréales, charcuterie, fromages, yaourts, pains, confitures, fruits, ... et l'accent était mis sur l'importance d'un petit-déjeuner équilibré. Cette activité a rencontré un vif succès !



➤ Vente publique de bois de chauffage

Le 19 octobre 2018 à 11h00 à l'Administration communale d'Ouffet située rue du Village n°3.

10 lots de chauffage : 152 m³.

Lieu-dit : Pinsonchamps.

Lot	Essence	Nbre de bois	Volume grumes (m³)	Volume houppiers (m³)
3	Hêtres Feuillus divers	24	2,956	0
		106	15	0
4	Hêtres feuillus divers	21	2,89	0
		64	8,147	0
5	Hêtres Feuillus divers	34	5,49	0
		125	12	0
6	Chêne	1	0,725	0
	Hêtres	18	4,662	0
	Feuillus divers	127	15	0
7	Chêne	1	0,717	0
	Hêtres	15	2,573	0
	Feuillus divers	73	10	0
8	Chênes	3	0,099	0
	Hêtres	24	2,373	0
	Feuillus divers	101	11	0
9	Hêtres Feuillus divers	4	1,409	0
		66	12	1
10	Chênes	7	2,368	0
	Hêtres	20	2,965	0
	Feuillus divers	110	18	1
11	Chênes	2	0,255	0
	Hêtres	28	3,606	0
	Feuillus divers	84	15	0
12	Chênes	9	1,757	0
	Hêtres	33	4,678	0
	Feuillus divers	60	14	1

Aux conditions du cahier général des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne, complété par les clauses particulières reprises au catalogue.

Visite des lots

La visite des lots a lieu sur rendez-vous à fixer par le Préposé forestier concerné (voir le catalogue).

Catalogues

Pour obtenir le catalogue, s'adresser à l'Administration Communale de OUFFET, rue du Village, 3 à 4590 OUFFET – Tél. : 086/36.61.36 – Fax : 086/36.73.79.